



PROCES-VERBAL

Séance du 18 septembre 2020

Date de convocation : 10/09/2020

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres absents ou excusés : 7

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de Monsieur Hubert ALQUIER.

Présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, M. BOHEME Alain, M. BONNE Jean-Louis, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. HAUTON Charles, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARIE Paul, M. MARTIN Gérard, Mme PATUREL Brigitte, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VANNIER François, M. VARIN Dominique, Mme BISSON Elisabeth

Absent(s) :

M. BACHELEY Christian

Excusé(s) :

M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, Mme BESSON Marie-Louise, M. LAMPERIERE Emile, M. PESQUEREL Philippe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul

Assistaient également :

Melle BAILLEUL Alizé ; Melle GALAUP Mélanie ; M. GUILLOTEAU Tony ; Mme LEFRANCOIS Pascale ; Melle Stéphanie LETONNELIER

Secrétaire de séance : M. VACQUEREL Gérard

Président de séance : M. ALQUIER Hubert

1. Ouverture de la séance et présentation du SMBD

La séance est ouverte par M. Hubert ALQUIER, président sortant du SMBD, qui après l'appel nominal, déclare installer le Conseil Syndical.

M. Hubert ALQUIER propose aux membres du Conseil Syndical de regarder une vidéo présentant le Syndicat et ses compétences. Il laisse la présidence de la séance à M. Charles HAUTON, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Les membres du Conseil Syndical désignent comme assesseurs : M. Dominique PEPIN et M. Christophe PETIT.

2. Election du Président (délibération CS-2020-12)

M. Charles HAUTON invite les membres du Conseil Syndical à procéder à l'élection du Président. Il est rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Charles HAUTON appelle à candidature.

M. Hubert ALQUIER présente seul sa candidature à sa succession.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletin blanc ou nul : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- A obtenu :

M. Hubert ALQUIER : 28 voix

M. Hubert ALQUIER ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages est proclamé Président du SMBD et est immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de vice-présidents (CS-2020-13)

M. Hubert ALQUIER rappelle qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte-tenu des compétences du SMBD, M. Hubert ALQUIER propose de fixer le nombre de vice-présidents à deux afin que chaque vice-président puisse suivre les dossiers relatifs aux deux grandes missions du SMBD, à savoir :

- La Gestion des Milieux Aquatiques,
- La Prévention des Inondations incluant les aménagements d'hydraulique douce.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la proposition de M. le Président et fixe le nombre de vice-présidents à deux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4. Election des vice-présidents (CS-2020-14)

M. Hubert ALQUIER invite les membres du Conseil Syndical à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Election du premier vice-président

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu la candidature M. Jacky MARIE et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Jacky MARIE présente seul sa candidature et fait part de ses motivations.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletin blanc ou nul : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- A obtenu :

M. Jacky MARIE : 26 voix

M. Jacky MARIE ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé premier vice-président du SMBD et est immédiatement installé.

Election du second vice-président

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu la candidature M. Patrice GERMAIN et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Patrice GERMAIN présente seul sa candidature et fait part de ses motivations.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletin blanc ou nul : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- A obtenu :

M. Patrice GERMAIN : 23 voix

M. Patrice GERMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé second vice-président du SMBD et est immédiatement installé.

5. Election des membres du Bureau (CS-2020-15)

Avant de passer aux élections, M. Hubert ALQUIER rappelle rapidement que le Bureau effectue un travail préparatoire aux décisions du Conseil Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi, il se réunit plus souvent que le Conseil Syndical et chaque fois que l'avancée d'un projet le nécessite.

La composition du bureau est fixée dans les statuts selon la règle suivante :

- 3 membres pour chaque collectivité de + de 25 000 habitants sur le bassin de la Dives,
- 2 membres pour chaque collectivité de + de 10 000 habitants sur le bassin de la Dives,
- 1 membres pour chaque collectivité de – de 10 000 habitants sur le bassin de la Dives.

Toutes les collectivités membres du SMBD sont donc représentées au sein du Bureau. Compte tenu des règles énoncées, le Bureau est donc composé de 14 personnes, à savoir :

- Le Président du SMBD,
- 3 représentants de la CA de Lisieux-Normandie,
- 3 représentants de la CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- 2 représentants de la CDC du Pays de Falaise,
- 2 représentants de la CDC Val Es Dunes,
- 1 représentant de la CDC des vallées d'Auge et du Merlerault,
- 1 représentant de la CDC d'Argentan Intercom,
- 1 représentant de la CU Caen la Mer.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote.

Election du membre du Bureau représentant la CU Caen-la-Mer

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu la candidature M. Christian LEBAS et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- A obtenu :

M. Christian LEBAS : 28 voix

M. Christian LEBAS ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages est proclamé membre du Bureau du SMBD.

Election des membres du Bureau représentant la CA Lisieux-Normandie

M. Hubert ALQUIER rappelle que Monsieur Jacky MARIE, en tant que vice-président, est membre de droit du bureau du SMBD. Pour les deux autres représentants, M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu les candidatures de M. Alain GUILLOT et M. Jacques GARNAVAULT et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

- A obtenu :

M. Alain GUILLOT: 28 voix

M. Jacques GARNAVAULT : 28 voix

M. Alain GUILLOT et M. Jacques GARNAVAULT ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages sont proclamés membres du Bureau du SMBD.

☛ **Election des membres du Bureau représentant la CDC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge**

M. Hubert ALQUIER rappelle que M. Patrice GERMAIN, en tant que vice-président, est membre de droit du bureau du SMBD. Pour les deux autres représentants, M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu les candidatures de Mme Brigitte PATUREL et M. Gérard MARTIN et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

- A obtenu :

Mme Brigitte PATUREL : 28 voix

M. Gérard MARTIN : 28 voix

Mme Brigitte PATUREL et M. Gérard MARTIN ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages est proclamé membre du Bureau du SMBD.

☛ **Election des membres du Bureau représentant la CDC Pays de Falaise**

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu les candidatures de M. James JEAN-BAPTISTE et M. Tony ALIMECK et demande s'il y a d'autres candidats. M. Dominique PEPIN présente également sa candidature et M. Hubert ALQUIER l'en remercie. Chaque candidat expose leurs motivations.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à bulletin secret, chaque délégué devant inscrire deux noms par bulletin. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletin blanc ou nul : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- A obtenu :

M. Tony ALIMECK	22 voix
M. James JEAN-BAPTISTE	21 voix
M. Dominique PEPIN	7 voix

M. James JEAN-BAPTISTE et M. Tony ALIMECK ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés membres du Bureau du SMBD.

☛ **Election des membres du Bureau représentant la CDC Val ès Dunes**

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu les candidatures de M. Laurent DECLERC et M. Paul MARIE. Il demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- A obtenu :

M. Laurent DECLERC : 28 voix

M. Paul MARIE : 28 voix

M. Laurent DECLERC et M. Paul MARIE ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages sont proclamés membres du Bureau du SMBD.

☛ **Election du membre du Bureau représentant la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault**

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu la candidature M. Charles HAUTON et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- A obtenu :

M. Charles HAUTON : 28 voix

M. Charles HAUTON ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages est proclamé membre du Bureau du SMBD.

☛ **Election du membre du Bureau représentant la CDC Argentan Intercom**

M. Hubert ALQUIER explique avoir reçu la candidature M. Jean-Philippe BALLOT et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- A obtenu :

M. Jean-Philippe BALLOT : 28 voix

M. Jean-Philippe BALLOT ayant obtenu la totalité et majorité des suffrages est proclamé membre du Bureau du SMBD.

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (CS-2020-16)

M. ALQUIER rappelle que la CAO est compétente pour l'attribution des marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

En application de l'article L1411-5 du CGCT, la CAO comprend un président, qui est le président du syndicat, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. Hubert ALQUIER propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

M. Hubert ALQUIER fait savoir qu'il a reçu la candidature de Monsieur Jean-Paul SAINT-MARTIN et appelle à candidature.

La liste suivante présente seule sa candidature :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Patrice GERMAIN	M. Alain BOHEME
M. Charles HAUTON	M. Alain GUILLOT
M. Christian LEBAS	M. Jacky MARIE
M. Paul MARIE	M. Gérard VACQUEREL
M. Jean-Paul SAINT-MARTIN	M. Dominique VARIN

Les résultats sont les suivants :

- A obtenu : 28 voix

Ayant obtenu la majorité et totalité des suffrages, sont proclamés membres de la Commission Appel d'Offre du S.M.B.D. les délégués dont les noms suivent :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Patrice GERMAIN	M. Alain BOHEME
M. Charles HAUTON	M. Alain GUILLOT
M. Christian LEBAS	M. Jacky MARIE
M. Paul MARIE	M. Gérard VACQUEREL
M. Jean-Paul SAINT-MARTIN	M. Dominique VARIN

7. Budget principal : décision modificative n°1 (CS-2020-17)

M. ALQUIER laisse la parole à Mme LEFRANÇOIS qui explique que, depuis 2019, les travaux d'investissements réalisés sur des terrains appartenant à des tiers (abreuvoirs, clôtures, haies...) font l'objet d'opérations d'investissements pour compte de tiers. Les restes à charges du syndicat sont alors considérés comme des subventions d'investissements versées en nature et sont donc amortissables. Ces amortissements n'ont pas budgétés en 2020 d'où la nécessité de la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		2804422 (040) - 01 : Bâtiments et installa	1 481,86
			1 481,86

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
678 (67) - 01 : Autres charges exceptionnell	-1 481,86		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	1 481,86		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	1 481,86

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8. Questions diverses

1) Organisation des réunions du SMBD

Afin que les délégués puissent plus facilement s'organiser pour assister aux réunions du SMBD, M. GERMAIN souhaite que les réunions du SMBD (Conseil Syndical et réunions du Bureau) se déroulent toujours des vendredis matins. M. GUILLEMIN ajoute qu'il faudrait également planifier les réunions de façon au moins semestrielle. M. ALQUIER acquiesce et confirme qu'un planning va être établi et transmis aux délégués.

2) Organigramme et listes des délégués

M. BOHEME souhaiterait que l'organigramme du Syndicat ainsi que la liste des délégués soient transmis aux membres du conseil syndical. M. ALQUIER répond que ces éléments seront transmis avec le PV de la réunion.

3) Etude relative à la dynamique fluviale des cours d'eau du bassin de la Dives et des potentialités de protection contre les inondations

M. GERMAIN évoque la résiliation du contrat avec EGIS et demande où en est le dossier. M. ALQUIER répond qu'une nouvelle consultation des entreprises a été lancée fin Juillet 2020 pour une fin de remise des offres au 25 septembre 2020.

4) Dates des prochaines réunions

Bureau : vendredi 2 octobre 2020 à 9h30 dans les locaux du SMBD

CAO : vendredi 6 novembre 2020 à 9h30 (*et non le 29/10/2020 comme annoncé lors de la réunion*)

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11h30.